



Communiqué de presse du 1^{er} avril 2021

Economie / Emploi / Agriculture

La convention collective nationale agricole entre en vigueur, mais ...

La convention collective nationale (CCN) « production agricole / CUMA » entre en vigueur ce 1^{er} avril 2021.

Ce texte national est un élément de base essentiel de la couverture conventionnelle déjà constituée d'accords nationaux interbranches et de conventions collectives territoriales et/ou professionnelles.

Comme indiqué dans le préambule de la CCN, « les conventions collectives territoriales et/ou professionnelles ne sont pas remises en cause et deviennent des accords collectifs étendus » dont les dispositions ne peuvent être moins favorables que la convention collective nationale. Les acquis locaux et/ou professionnels sont donc maintenus et toutes les négociations doivent permettre de les améliorer.

Or, nos organisations constatent déjà des dérives : campagne de désinformation conduisant souvent à un refus de négocier territorialement les salaires, régionalisations forcées et même, dénonciations unilatérales récentes de 3 conventions collectives territoriales...

C'est pour ces raisons que nous avons adressé ce jour un courrier à la FNSEA et à la FNCUMA.

Nous demandons le retrait de ces dénonciations et ce, avant le 30 avril prochain. A défaut, comme nous l'avions indiqué lors de la signature de la CCN, nos organisations dénonceront la convention collective nationale.

Nous demandons aussi l'arrêt des régionalisations forcées et l'ouverture rapide des négociations territoriales sur les salaires.

Nos organisations continueront à se battre pour l'amélioration et le maintien des droits des salariés en agriculture.

Contacts presse :

Pour la FNAF-CGT
Diane GRANDCHAMP
01 55 82 84 45
fnaf@fnaf.cgt.fr

Pour la CFTC-AGRI
Pierre JARDON
07 77 26 08 49
pjardon@cftcagri.fr

Pour le SNCEA CFE-CGC
Bernard PIRE
06 40 20 10 41
bernard.pire@sncea.fr

Pour la FGTA-FO
Patricia DREVON
06 03 50 73 52
patricia.drevon@fgta-fo.org